

Montage, Démontage, Vérification Echafaudage Roulant Recommandation R457

Organisation de la formation :

Public visé

Tout salarié amené à monter, utiliser, démonter et vérifier un échafaudage roulant

Effectif par session

1 à 8 participants

Accessibilité

Nos formations peuvent-être accessibles aux personnes en situation de handicap, nous contacter pour toute demande d'aménagement

Dates et durée de formation

7 Heures sur 1 journée

Lieu de la formation

Locaux, espace à disposition par le client ou l'organisme Adresse mentionnée sur la convention et la convocation

Prérequis

Comprendre les instructions de sécurité,

Présenter les aptitudes médicales pour effectuer des travaux en hauteur

Etre muni de ses E.P.I.

Moyens techniques et pédagogiques :

Ordinateur, Vidéoprojecteur, support d'animations Aire d'évolution pratique, E.P.I. Echafaudage(s) roulant(s) avec notice fabricant

Aide mémoire individuel remis aux stagiaires

Méthodes pédagogiques

Formation en face à face pédagogique avec le formateur.

Alternance d'exposés, d'études de cas, d'analyse de situations de travail.

Démonstrations du Formateur, exercices pratiques et Apprentissage

Intervenant(s)

Formateur expert en échafaudage et en prevention des risques liés au travail en hauteur

Modalités et délais d'accès :

Apprenants sélectionnés par le commanditaire de la formation selon les prérequis énoncés

Inscription possible jusqu'à 24h avant le début de la f°

Tarif et conditions générales de vente:

A partir de 110€00 HT / Apprenant. Une offre tarifaire adaptée à vos spécificités, vous sera établie sur demande et envoyée par mail avec les conditions générales de vente.

Contacts:

Informations et inscriptions;

 $Responsable\ p\'edagogique\ et\ r\'ef\'erent\ handicap:$

Marie Châtelet **02 99 96 43 71** marie@jfc-formation.fr

SARL JFC FORMATION - 6 rue de Fougères 35500 Vitré -

Code APE 8559A - RCS Rennes 508 647 872 000 37 -Numéro Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet région

Numéro Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet régio Bretagne 53350567035

Objectifs pédagogiques, compétences visées

Savoir monter et démonter un échafaudage roulant en respectant la notice du fabricant Savoir effectuer les vérifications nécessaires et rédiger un rapport de vérification Etre capable d'utiliser un échafaudage roulant en sécurité

Références règlementaires

Code du Travail Article R4323 - 69 à 80 /Décret n°2004-924 du 1er Septembre 2004 relatif à l'utilisation / Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages / Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V) /

Assurance maladie Risques prof.: Recommandation R457

Contenu, progression pédagogique :

Présentation du formateur et de la formation

Contenu conforme au Référentiel de connaissances et de savoir-faire pour le montage, le démontage, l' utilisation en sécurité et l vérification des écgafaudages roulants, disponible suivant lien :

https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/31246/document/r457.pdf

THÉORIE

Cadre réglementaire et textes de la sécurité sociale

- Mesures de prévention contre les risques de chutes de hauteur
- Accident : Statistiques, cause et analyse des risques
- Responsabilités du monteur et vérificateur d'échafaudage roulant
- Les Équipements de Protection Individuelle

Les échafaudages roulants

- Critères de choix de matériels et conformité des échafaudages
- Types et classification d'échafaudages
- Aménagement de l'aire de travail
- Techniques de montage et démontage
- Stabilité et résistance de l'échafaudage roulant
- Rédaction d'un rapport de vérification
- Utilisation des EPI appropriés

PRATIQUE

- Vérifiaction du matériel avant montage
- Montage de l'échafaudage à l'aide de la notice de montage du fabricant
- Mise en pratique des règles de sécurité

Modalités de suivi, d'évaluation et de validation. Durée de validité et Equivalence

- Modalités de suivi : Feuille collective d'émargement signée par demi-journée.
- Evaluation des compétences attendues : Evaluation théorique (Questionnaire) et pratique (Mise en situation) établies suivant les critères de la recommandation R457
- Evaluation de l'action de formation : Evaluation à chaud du niveau de satisfaction, réalisée en fin de formation et évaluation à froid disponible sur le site internet.
- Documents délivrés : Certificat de réalisation, Attestation de formation
- Validité, périodicité : A renouveler tous les 5 ans.